



OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PORTRAIT SOCIO-SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

DU DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

2018



TABLE DES MATIÈRES

LE TERRITOIRE	1
Un département fortement urbanisé, mais avec de nombreux espaces naturels remarquables	1
Plus de la moitié des emplois du département localisés dans les communes de Marseille et d'Aix-en-Provence	2
Les Bouches-du-Rhône : premier département industriel de la région	2
Une activité économique tournée vers la mer	2
Une activité touristique importante dans le département	2
Une activité agricole en déclin, mais encore très présente en Camargue et dans les Alpilles	3
Un des départements français avec le meilleur accès aux équipements et services	3
Une exposition cumulée aux risques naturels dans le département	3
Les Bouches-du-Rhône, département de la région le plus touché par la pollution de l'air	4
Un pourcentage de logements indignes élevé, en particulier à Marseille	5
Environ un habitant des Bouches-du-Rhône sur six vit dans un quartier prioritaire	5
LA POPULATION DES BOUCHES-DU-RHÔNE.....	6
La moitié de la population des Bouches-du-Rhône réside à Marseille ou Aix-en-Provence	6
Une croissance démographique plus élevée dans les espaces périurbains que dans les grandes villes du département	6
Les Bouches-du-Rhône, département le plus jeune de la région.....	6
3 personnes âgées de 75 ans ou plus sur 10 en situation de perte d'autonomie modérée à sévère dans le département.....	7
Une pauvreté et des inégalités sociales marquées dans le département	8
Une population plutôt qualifiée dans les Bouches-du-Rhône, surtout à l'est du département.....	8
Un des taux de chômage les plus élevés de la région	9
Trois allocataires des prestations sociales sur dix ont des revenus dépendant au moins pour moitié des allocations dans les Bouches-du-Rhône.....	9
L'OFFRE DE SOINS	10
Une offre importante en médecine générale mais inégalement répartie sur le territoire	10
Un accès aux spécialistes libéraux satisfaisant dans la plupart des communes des Bouches-du-Rhône	10
Un département bien doté en professionnels paramédicaux	11
Une offre sanitaire majoritairement privée et concentrée dans les principales villes du département	11
5 communes situées à plus de 30 mn d'un services d'urgences dans les Bouches-du-Rhône	11
Une offre en structures d'hébergement pour adultes handicapés inférieure à la moyenne régionale	12
L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION	13
Plus de la moitié des décès étaient liés à un cancer ou à une maladie de l'appareil circulatoire.....	13
Des inégalités territoriales de mortalité prématurée importantes au sein du département	13
Une surmortalité significative par rapport à la région pour différentes causes de décès.....	13
Un niveau de prévalence du diabète traité le plus élevé de la région	13
Un nombre d'Interruptions Volontaires de Grossesse en augmentation dans le département	14
Une consommation de médicaments psychotropes plus élevée dans l'agglomération marseillaise que dans le reste du département	14
LES ACTES DE PRÉVENTION	15
Une réalisation de bilans buccodentaires chez les enfants de 6 ans hétérogène au sein du département	15
Le département avec la plus faible participation au dépistage organisé du cancer du sein de la région	15
La couverture vaccinale des enfants âgés de 2 ans à 4 ans et demi la plus élevée de la région	16
RÉFÉRENCES	17

LES POINTS ESSENTIELS

- Un département fortement urbanisé et peuplé, très touché par la pollution atmosphérique ;
- 1 habitant sur 6 vit dans un quartier prioritaire ;
- La population la plus jeune de la région ;
- Un nombre d'habitants qui stagne à Marseille et Aix-en-Provence, mais qui augmente en périphérie de ces communes ;
- Une pauvreté et des inégalités sociales importantes au sein du département ;
- Une offre de soins satisfaisante, mais inégalement répartie sur le territoire ;
- De multiples problématiques de santé identifiées (maladies chroniques, maladies infectieuses et respiratoires...) ;
- Des territoires qui cumulent les difficultés (sociales, sanitaires, environnementales...), comme les arrondissements du nord et du centre-ville de Marseille, ou certaines communes du pourtour de l'étang de Berre.

de la Sainte Baume, de l'Etoile, du Garlaban et des Alpilles et la montagne Sainte-Victoire. Les Bouches-du-Rhône accueillent la Métropole Aix-Marseille Provence, qui s'étend sur 3 173 km² et comprend 92 communes et 1,83 million d'habitants : c'est la plus grande Métropole de France (1).



Carte du Bouches-du-Rhône – Crédit Larousse

Le territoire départemental peut être divisé en cinq grands ensembles (2) :

L'agglomération marseillaise : ce territoire, fortement urbanisé, est composé de la commune de Marseille, 2^e ville de France en nombre d'habitants et ville centre du département, et des communes périurbaines situées à sa périphérie. Il concentre plus de la moitié de la population départementale. Ce territoire côtier, entouré par trois massifs montagneux (l'Étoile, Saint-Cyr, l'Estaque), abrite le Parc National des Calanques.

Le pays d'Aix : ce territoire d'arrière-pays est organisé autour de la commune d'Aix-en-Provence, 2^e pôle urbain du département en nombre d'habitants. C'est un véritable poumon vert au sein du département, entouré par différentes chaînes de relief (Sainte-Victoire, Trévaresse, Côtes). Les communes situées en périphérie d'Aix-en-Provence subissent une forte pression de l'urbanisation se traduisant par un accroissement des espaces artificialisés pouvant s'étendre même dans les départements limitrophes.

Le pourtour de l'Étang de Berre : ce territoire, qui s'est considérablement urbanisé et industrialisé au siècle dernier, comprend une des zones industrialo-portuaires les plus importantes d'Europe. Le renforcement de l'économie résidentielle et du réseau de transports ainsi que l'amélioration du cadre de vie pour les habitants devraient constituer les principaux enjeux à venir pour ce territoire.

LE TERRITOIRE

Un département fortement urbanisé, mais avec de nombreux espaces naturels remarquables

Le département des Bouches-du-Rhône est frontalier des départements du Gard, du Vaucluse et du Var. Il est délimité par le Rhône à l'ouest et la Durance au nord et est largement bordé par la mer Méditerranée au sud. Ce territoire, d'une surface de 5 087 km², est largement occupé par les espaces naturels et forestiers. Il comporte plusieurs massifs montagneux, dont les principaux sont les massifs

Les Alpilles : dominé par le massif calcaire des Alpilles, ce territoire rural et peu peuplé présente un environnement préservé et de qualité lui conférant une certaine attractivité résidentielle. Il occupe de plus une localisation stratégique, au carrefour des pôles urbains de Nîmes, d'Arles et d'Avignon. Intégrant en son sein un Parc Naturel Régional, ce territoire a une économie basée sur l'agriculture (vignobles, oliviers) et le tourisme, regroupant ainsi le tiers des visites touristiques du département. Tarascon, Chateaufort et Saint-Rémy de Provence en constituent les communes principales.

La Camargue et la Crau : ce territoire, situé à l'ouest du département, est très vaste et très peu peuplé. Il comporte le Parc Naturel Régional de Camargue, grande étendue de marais et d'étangs situé entre Arles, Le Grau-du-Roi et Fos-sur-Mer, et la plaine de la Crau, seule steppe semi-aride d'Europe occidentale et classée réserve naturelle nationale. De par son patrimoine naturel et culturel important, ce territoire bénéficie d'une attractivité touristique élevée.

Plus de la moitié des emplois du département localisés dans les communes de Marseille et d'Aix-en-Provence

En 2016, le département des Bouches-du-Rhône comptabilisait environ 161 000 entreprises et 792 000 emplois, soit près de la moitié des entreprises et des emplois de la région. Les communes de Marseille et d'Aix-en-Provence concentraient à elles seules respectivement 43 % et 11 % des emplois du département. Le nombre d'emplois a augmenté de + 1,2 % dans les Bouches-du-Rhône entre 2009 et 2014 (+ 0,6 %) (3).

Le département exerce une fonction polarisante en matière d'emploi : 64 200 personnes résidant à l'extérieur du département viennent y travailler chaque jour. Ce constat s'explique notamment par l'extension de la périurbanisation vers les départements limitrophes (4).

Les Bouches-du-Rhône : premier département industriel de la région

Le département concentre 35,6 % des établissements et 50 % des emplois industriels de la région : c'est le 1er département industriel de la région. En 2013, dans les Bouches-du-Rhône, plus de 80 000 emplois, soit environ 1 emploi sur 10 (10,2 %), était dans le secteur industriel, contre 8,7% dans la région (5). Les industries dans les secteurs de la sidérurgie, de la chimie, de la pétrochimie, de l'énergie et de l'aéronautique sont concentrées autour de l'étang de Berre. Les industries de haute technologie (micro-électronique, biotechnologies) sont quant à elles localisées dans l'agglomération d'Aix-Marseille.

En 2015, le département des Bouches-du-Rhône comptait 57 sites industriels classés « SEVESO » (40 établissements « seuil haut » et 17 « seuil bas »), c'est-à-dire soumis à une réglementation particulière en fonction des quantités de produits dangereux qu'ils accueillent. La majorité d'entre eux sont situés au sein du pôle industriel de Fos-sur-Mer, qui représente la 2^{ème} plus grande concentration en sites Seveso de France après l'estuaire de la Seine. Ainsi, 85 % des sites SEVESO seuil haut (40/47) et plus 50 % des SEVESO seuil bas (17/30) de la région sont implantées dans les Bouches-du-Rhône (6).

Les salariés de ces sites industriels cumulent de nombreux risques pour leur santé : ils sont exposés à de multiples produits chimiques, favorisant la survenue de différents cancers, et encourent des risques physiques importants (risques d'incendies, d'explosions...). Par ailleurs, ils travaillent souvent dans des conditions difficiles (bruit, chaleur, travail de nuit...). Les salariés intérimaires et sous-traitants sont très nombreux dans le bassin d'emploi étang de Berre-golfe de Fos. Ces salariés sont davantage touchés par des accidents du travail et sont souvent insuffisamment suivis sur le plan médical (7).

Une activité économique tournée vers la mer

Près de 38 000 emplois dans le département (4,4 % des emplois) dépendent de ressources ou d'activités directement liées à la mer (8).

Avec 2,5 millions de passagers et 1,34 million de croisiéristes en 2014, le port de Marseille Fos constitue le 1er port maritime de France et le 2e de Méditerranée, mais aussi le 3e port pétrolier mondial.

La zone d'emploi de Marseille-Aubagne accueille de nombreuses entreprises réputées dans les secteurs du transport maritime, de la construction et de la réparation navale (CMA-CGM, Intramar, moteurs Baudouin...). La zone d'emploi d'Istres-Martigues est davantage spécialisée dans les services auxiliaires des transports par eau et dans la manutention portuaire (9). Par ailleurs, les communes de Marseille et de la Ciotat constituent le premier pôle français de réparation navale de haute plaisance.

Une activité touristique importante dans le département

Les Bouches-du-Rhône accueillent plus de 9 millions de touristes chaque année, soit 4 fois la population résidente, essentiellement entre les mois de mai et d'octobre. Le secteur emploie directement ou indirectement environ 50 000 personnes, deux fois plus qu'il y a 10 ans (10). Le climat méditerranéen, les espaces naturels remarquables (la Camargue, les Alpilles, les Galanques...), le patrimoine

historique et culturel (Arles, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, Aix-en-Provence, Marseille...) et les stations balnéaires du littoral (Cassis, la Ciotat, Carry le Rouet...) sont autant d'atouts touristiques pour le département.

Le département des Bouches-du-Rhône est celui qui compte le moins de résidences secondaires au sein de la région : environ 41 000 en 2014, soit 4,2 % des logements, 4 fois moins que la moyenne régionale (17,5 %). Seuls les secteurs des Alpilles et des Saintes-Maries-de-la-Mer présentaient des chiffres proches ou supérieurs à la moyenne régionale.

Une activité agricole en déclin, mais encore très présente en Camargue et dans les Alpilles

La surface agricole utile est d'environ 150 000 hectares dans les Bouches-du-Rhône, soit environ le tiers de la superficie du département. En 2013, 4 520 exploitations agricoles ont été répertoriées dans les Bouches-du-Rhône : elles représentaient 21,7 % des exploitations de la région (11). Ces exploitations employaient environ 20 000 personnes et dégageaient un chiffre d'affaire de 950 millions d'euros. Entre 2000 et 2010, sous la pression de l'urbanisation, la surface agricole utile a diminué de 8,7 % dans le département.

L'empreinte agricole est davantage marquée dans l'ouest et dans le nord du département, en Camargue et dans les Alpilles. Les Bouches-du-Rhône constituent le 1er département producteur de fruits et légumes de France. Ce département produit également les trois quarts de la production nationale de riz. L'oléiculture et la viticulture sont également des activités très représentées dans les Bouches-du-Rhône.



Un des départements français avec le meilleur accès aux équipements et services

En 2015, le département des Bouches-du-Rhône était doté de 39,7 équipements pour 1 000 habitants, un chiffre inférieur à la moyenne régionale (46,9 équipement pour 1 000 habitants) (3).

La population des Bouches-du-Rhône accède rapidement aux équipements et services de proximité. Dans ce département, il faut en moyenne 5 minutes pour accéder en voiture à un panier de 29 services structurants⁽¹⁾ : le département figure ainsi parmi les mieux desservis en France.

Cependant, pour 11 % de la population, les temps d'accès sont doublés et peuvent parfois dépasser 30 min. Quatre zones de relatif éloignement des services peuvent être identifiées, en périphérie du département : la Sainte-Victoire, les Alpilles, la chaîne des Côtes (autour de Lambesc) et la Camargue (Saintes-Maries-de-la-Mer). Pour les habitants éloignés des services, l'enjeu porte surtout sur l'accès à certains services de santé et de l'emploi. Par rapport à la moyenne départementale, le temps nécessaire pour accéder à ces services est doublé (12).

Une exposition cumulée aux risques naturels dans le département

En 2015, toutes les communes du département des Bouches-du-Rhône étaient exposées à trois risques naturels potentiels (inondations, séismes et mouvements de terrain). Par ailleurs, 106 communes, soit plus de 9 communes sur 10 (91,6 %) étaient également concernées par le risque incendie de forêt dans le département.

Avec une surface de plus de 171 000 hectares de forêts ou de garrigue, soit le tiers de la surface du département, les Bouches-du-Rhône constituent un des départements les plus sensibles au phénomène de feu de forêt de la zone méditerranéenne. Les zones de contact entre l'urbanisation et les massifs forestiers (interface habitat-forêt) sont particulièrement vulnérables aux incendies de forêts. Entre 1989 à 2013, 48 385 hectares ont été brûlés dans le département des Bouches-du-Rhône, avec de fortes variations enregistrées d'une année sur l'autre. En moyenne, 237 départs de feu de forêt ont été enregistrés chaque année dans le département, pour 2 301 hectares parcourus par un feu de forêt.

¹ Les 29 services étudiés ici ont été sélectionnés conjointement par le Conseil départemental et la Préfecture des Bouches-du-Rhône et couvrent 4 thématiques : les services publics, le commerce et les services privés, l'action sociale et la santé. Les services peuvent être répartis en trois gammes en fonction de leur fréquence sur le territoire : des plus fréquents aux plus rares, la gamme de proximité, la gamme intermédiaire et la gamme supérieure.

Par ailleurs, plusieurs crues importantes ont eu lieu dans le département des Bouches-du-Rhône au cours des 30 dernières années (crue des bassins versants de l'Arc et de la Touloubre, de la Cadière, de l'Huveaune, du Rhône, épisodes d'orages cévenols...). Les risques d'inondation sont variés dans le département : risque de crues de plaine du Rhône et de la Durance, de ruptures de canaux d'irrigation au nord-ouest du département, crues torrentielles de cours d'eau (L'Arc, la Cadière, l'Huveaune, la Touloubre et les Aysgalades), ruissellement pluvial urbain, submersions marines en zone côtière.

Quatre Territoires à Risques d'Inondations importants (TRI) ont été identifiés dans les Bouches-du-Rhône : il s'agit des territoires de Marseille-Aubagne, Aix-en-Provence-Salon-de-Provence, le delta du Rhône et la plaine de Tricastin-Avignon-basse vallée de la Durance.

Les conséquences des catastrophes naturelles sont nombreuses, tant sur le plan physique (lésions, intoxications, noyades, maladies respiratoires...) que sur les plans psychologique et social (déclenchement ou aggravation de troubles psychologiques, augmentation de la consommation de médicaments psychotropes...). Ces troubles peuvent persister plusieurs années après l'événement.

Les Bouches-du-Rhône, département de la région le plus touché par la pollution de l'air

Les grandes zones urbanisées, les réseaux routiers et autoroutiers denses, le pôle industriel de Fos-sur-Mer et le port de Marseille font du département des Bouches-du-Rhône une zone d'importantes émissions de polluants atmosphériques. Ainsi, le département est responsable de plus de la moitié des émissions polluantes émises dans la région (57 % des particules, 65 % du CO₂ et 45 % des oxydes d'azote) (13,14). Les données de surveillance de la qualité de l'air réalisée par Air PACA témoignent cependant d'une amélioration globale de la qualité de l'air dans le département, comme dans la région, au cours des dernières décennies, hormis pour les concentrations d'ozone (14).

Certains points du territoire, comme la commune de Marseille et le pourtour de l'étang de Berre, concentrant des activités industrielles et présentant un trafic routier dense, cumulent des expositions à de multiples polluants (transport routier et maritime, industrie, agriculture, chauffage domestique). A l'inverse, le nord et l'est du département sont moins touchés par la pollution. En 2016, la quasi-totalité de la population des Bouches-du-Rhône (99,6 %) était exposée à des niveaux de concentration d'ozone supérieurs à la valeur guide de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) plus de 25 jours par an, comme dans

la région. Par ailleurs, 7 habitants sur 10 (70,4 %) étaient exposés à une concentration moyenne de particules fines au-dessus de la valeur définie par l'Organisation Mondiale de la Santé, contre moins d'1 sur 2 (47 %) dans la région Paca.

En 2017, environ 1 habitant des Bouches-du-Rhône sur 2 estimait que les pics de pollution comme les niveaux de pollution quotidienne de l'air sur leur lieu de résidence les exposait à des risques pour la santé « plutôt ou très élevés », contre 10 % des habitants des départements alpins et 42 % des habitants de la région (15).

La pollution atmosphérique a un impact sanitaire important et favorise la survenue de nombreux décès anticipés. Elle aggrave les symptômes asthmatiques et constitue un facteur de risque d'affections cardio-vasculaires et de certains cancers (cancer du scrotum, de la vessie, du poumon, etc.). L'exposition à l'ozone provoque de la toux, une gêne respiratoire ainsi qu'une douleur à l'inspiration profonde, quel que soit le niveau d'exposition.





Un pourcentage de logements indignes élevé, en particulier à Marseille

En 2014, environ 876 000 résidences principales ont été comptabilisées dans le département des Bouches-du-Rhône, dont une majorité de logements collectifs (60,3 %), comme dans la région (56,7 %).

En 2014, environ 1 logement sur 6 (15,5 %) était un logement social, une proportion plus élevée que dans la région (11,5 %). Les logements sociaux étaient particulièrement nombreux dans certaines communes du pourtour de l'étang de Berre (Port-Saint-Louis-du-Rhône, Port-de-Bouc, Miramas, Vitrolles, Martigues, Istres, Berre-l'Étang...), à Aubagne (24,1 %) ou encore dans les arrondissements nord de Marseille. À l'inverse, ils étaient peu nombreux au nord et à l'est du département.

En 2013, le département des Bouches-du-Rhône comptait environ 105 000 logements potentiellement indignes^[2], soit 8,7 % de l'ensemble des logements du département, contre 6,6 % en région Paca. Ils étaient particulièrement nombreux dans les arrondissements du centre et du nord de Marseille.

La dégradation du bâti ou l'ancienneté des installations peut avoir des conséquences néfastes sur la santé des occupants, du fait notamment de la présence de plomb (peintures ou vieilles canalisations) et d'appareils de chauffage anciens. De plus, les logements anciens peuvent être inadaptés pour les personnes âgées et favoriser la survenue d'accidents domestiques au sein de ce groupe de population.

Environ un habitant des Bouches-du-Rhône sur six vit dans un quartier prioritaire

Le département des Bouches-du-Rhône compte 65 quartiers prioritaires, soit près de la moitié des quartiers prioritaires de la région. En 2013, 316 391 habitants des Bouches-du-Rhône résidaient dans un de ces quartiers, soit environ 1 habitant du département sur 6 (16). Près de la moitié des habitants vivant dans un quartier prioritaire du département disposait de revenus inférieurs au seuil de pauvreté (48,4 % dans le département), comme dans la région (47,6 %).

La commune de Marseille concentre à elle seule plus de la moitié des quartiers prioritaires (n=35) du département. Elle abrite un quart des quartiers prioritaires de la région et près de la moitié de la population vivant dans un de ces quartiers dans la région (17). Dans certains quartiers prioritaires du nord de la ville, environ 60 % des habitants vivait sous le seuil de pauvreté (18).

De nombreuses études ont montré que les habitants des quartiers de la politique de la ville sont en moins bonne santé que le reste de la population. Ils sont davantage touchés par certaines pathologies, comme la dépression, le surpoids, l'obésité et le diabète. Ils rencontrent des difficultés importantes d'accès aux soins et sont nombreux à retarder ou à renoncer à se soigner. Améliorer la santé des habitants des quartiers de la politique de la ville constitue ainsi un enjeu majeur de santé publique dans le département.

² Sont considérés comme « potentiellement indignes » les logements de catégories cadastrales 6,7 et 8 (la classification communale, qui s'applique tant aux maisons individuelles qu'aux appartements, comprend huit catégories allant de 1 (logement de grand luxe) à 8 (logement médiocre)) occupés par des ménages à très faibles ressources (Revenu fiscal de référence en dessous de 70 à 150 % du seuil de pauvreté).

LA POPULATION DES BOUCHES-DU-RHÔNE

La moitié de la population des Bouches-du-Rhône réside à Marseille ou Aix-en-Provence

Au 1^{er} janvier 2018, le département des Bouches-du-Rhône comptait 2 016 622 habitants, ce qui en faisait le département le plus peuplé de la région (40 % de la population régionale) et le 3^e le plus peuplé de France. Les communes de Marseille et d'Aix-en-Provence, avec respectivement 861 635 et 142 668 habitants en 2015, concentrent la moitié de la population du département. Le département est également le plus densément peuplé de la région, avec une densité de 394,3 habitants au km², 2,5 fois plus que dans la région (158,7 habitants par km²). La population est cependant inégalement répartie sur le territoire : la Camargue et les Alpilles, de même que certaines communes frontalières du Var constituent des zones moins peuplées que le reste du département.

Une croissance démographique plus élevée dans les espaces périurbains que dans les grandes villes du département

Entre 2009 et 2014, la population des Bouches-du-Rhône a augmenté en moyenne de + 0,4 % chaque année, deux fois moins que sur la période 1999-2009, une tendance similaire à celle observée dans la région. Les Bouches-du-Rhône se distinguent des autres départements de la région de deux façons : il est celui qui présente le solde naturel^[3] le plus élevé de la région (+ 0,5 %, contre + 0,3 % en région Paca), et il est le seul à présenter un solde migratoire^[4] négatif (-0,1 %, contre + 0,1 % dans la région). Ces chiffres témoignent à la fois d'une population jeune et d'un manque d'attractivité du département.

Des différences peuvent cependant être relevées entre les grandes villes et les espaces périurbains du département :

³ Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

⁴ Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.



alors qu'Aix-en-Provence et Marseille voient leur population stagner, la périphérie de ces deux grands pôles, tout comme celle des autres centres urbains du département, tend à se densifier. Parmi les pôles secondaires, Salon-de-Provence progresse rapidement, de même que Martigues, La Ciotat et Istres. À l'inverse, les communes de Vitrolles et, dans une moindre mesure, d'Aubagne et d'Arles perdent des habitants (4). Ce phénomène de périurbanisation est lié à la volonté des ménages de bénéficier d'un meilleur cadre de vie et d'accéder plus facilement à la propriété, grâce à un moindre coût du foncier.

D'après les projections de l'INSEE, la population du département des Bouches-du-Rhône devrait continuer à augmenter d'ici 2040, pour s'accroître de plus de 167 000 habitants (+ 8,3 % de la population).

Les Bouches-du-Rhône, département le plus jeune de la région

En 2014, environ 291 000 familles avec enfants de moins de 25 ans résidaient dans le département des Bouches-du-Rhône : elles représentaient plus d'un tiers de l'ensemble des ménages (Région : 34,8 %) (5).

En 2014, près d'un habitant sur quatre (24 %) était âgé de moins de 20 ans dans le département, un chiffre un peu plus élevé que dans la région (22,7 %). Les Bouches-du-Rhône constituent le département de la région qui

compte le plus de jeunes âgés de 15-24 ans (18,3 % de la population, contre 16,8 % dans la région) et le 2e qui compte le plus d'enfants âgés de 0-14 ans (17,8 %), derrière le Vaucluse (18,2 %). Le nord du département (zone frontalière du Vaucluse), le pourtour de l'étang de Berre et la commune de Marseille se distinguent du reste du département par des proportions d'enfants particulièrement élevées. Les communes universitaires d'Aix-en-Provence et de Marseille comptent quant à elles beaucoup de jeunes âgés de 15 à 29 ans.

En 2014, 1 habitant sur 4 (24,9 %) était âgé de 60 ans ou plus et près d'1 sur 10 (9,4 %) était âgé de 75 ans ou plus, les chiffres les plus faibles de la région (respectivement 27,7 % et 10,7 %). Cependant, certaines communes du département, localisées en Camargue (Arles, les Saintes-Maries-de-la-Mer), dans les Alpilles (Arles, Saint-Rémy-de-Provence et les Saintes-Maries-de-la-Mer) ou à l'est du département (la Ciotat, Allauch, Aubagne), comptaient des populations plus âgées.

Parmi les personnes âgées de plus de 75 ans résidant dans le département en 2014, 31 % se déclarait en bonne santé (région : 34 %). Près de 2 sur 3 déclaraient un problème de santé chronique (65 %) et 56 % se sentir limité dans les activités de la vie quotidienne, des chiffres un peu plus élevés que dans la région (respectivement 52 % et 36 %). Près d'1 sur 2 (45 %) déclarait se faire aider par son entourage (41 % dans la région) (19).

3 personnes âgées de 75 ans ou plus sur 10 en situation de perte d'autonomie modérée à sévère dans le département

En 2014, près de 190 000 personnes de 75 ans et plus résidaient dans le département des Bouches-du-Rhône (9,4 % de la population du département). Parmi elles, 42,3 % résidaient seules dans leur résidence principale, un chiffre identique à la moyenne régionale (42,3 %). Toutefois, elles étaient plus d'1 sur 2 à résider seules dans les arrondissements du centre-ville de Marseille et dans le canton des Saintes-Maries-de-la-Mer.

En 2014, parmi les personnes âgées de 75 ans ou plus résidant à domicile dans le département, 3 sur 10 (29,8 %) se trouvaient dans une situation de perte d'autonomie modérée à sévère, un chiffre supérieur à la moyenne régionale (26,8 %) (20). En 2028, d'après les projections de l'INSEE, environ 250 000 personnes seront âgées de 75 ans ou plus dans le département, soit environ 65 000 de plus qu'en 2014. Les personnes âgées de plus de 75 ans représenteront ainsi 11,9 % de la population du département des Bouches-du-Rhône, contre 13,5 % dans la région. Sous l'hypothèse d'un maintien du taux de croissance des places en institution, plus de 21 000 personnes de 75 ans ou plus

résideraient dans un établissement en 2028. Elles seraient 10 fois plus nombreuses (plus de 229 000) à domicile, dont plus de 36 000 en situation de perte d'autonomie sévère. (20).

Les personnes âgées dépendantes, ont besoin d'un accompagnement régulier voire quotidien de la part des professionnels des services d'aide à la personne comme de leurs proches (aidants informels). De plus, la santé physique et psychique des aidants peut être fortement affectée par cette situation.

ZOOM SUR LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS SOCIALES À MARSEILLE (21,22,23)

Des indicateurs sociaux moins favorables que dans le reste du département

- ▶ Un revenu fiscal médian par unité de consommation s'élevant à 17 614 euros en 2014 (- 13 % par rapport aux Bouches-du-Rhône) ;
- ▶ 1 habitant sur 4 (25,7 %) vivait sous le seuil de bas revenus en 2014 (Bouches-du-Rhône : 18,4 %) ;
- ▶ 13 % des personnes âgées de 75 ans ou plus considérées comme pauvres ;
- ▶ Environ 41 000 familles monoparentales (33,8 % des familles avec enfants / Bouches-du-Rhône : 28,6 %) ;
- ▶ 44 % des personnes âgées de 75 ans ou plus vivaient seules en 2014 (Bouches-du-Rhône : 42,3 %) ;
- ▶ Environ 225 000 bénéficiaires de la Couverture Médicale Universelle Complémentaire (CMUC), de l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) ou de l'Aide Médicale de l'Etat (AME) en 2016 (27,4 %) ;
- ▶ Environ 49 000 personnes avec un revenu constitué à 100 % d'allocations sociales (24,4 % / Bouches-du-Rhône : 18,7 %).

Des inégalités sociales très marquées au sein de la commune

- ▶ Les arrondissements du centre historique (1^{er}, 2^e, 3^e) et du nord de la ville (14^e et 15^e) sont les plus pauvres, ceux du sud et de l'est (7^e, 8^e, 9^e, 12^e) les plus favorisés ;
- ▶ Certains arrondissements sont très contrastés (10^e, 11^e et 13^e arrondissements).

Des formes de précarité multiples à Marseille

- ▶ Situations de grande précarité résidentielle, sanitaire et d'exclusion (personnes sans domicile, populations primo-arrivantes, gens du voyage, personnes avec un handicap...) ;
- ▶ Pauvreté infantile ;
- ▶ Personnes âgées pauvres et/ou isolées ;
- ▶ Jeunes en situation de désinsertion sociale et professionnelle.

Une pauvreté et des inégalités sociales marquées dans le département

En 2014, le département des Bouches-du-Rhône attestait d'un revenu annuel médian (20 164 euros) similaire à celui de la région (20 094 euros). Plus d'un ménage sur 2 (56,7 %) n'était pas imposable dans le département, là encore comme dans la région (56,7 %).

Par contre, les situations de pauvreté y étaient plus fréquentes que dans le reste de la région : en 2015, 1 habitant sur 5 (19,7 %) disposait de bas revenus^[5] dans le département, second chiffre le plus élevé de la région (17,6 %) derrière le Vaucluse (20,9 %). De même, en 2014, le taux de pauvreté des jeunes âgés de moins de 30 ans^[6] atteignait 27,1 % dans le département, un chiffre plus élevé que dans la région (25,2 %) et qu'en France (22,8 %). Les personnes disposant de faibles revenus étaient particulièrement nombreuses à Tarascon (29 %), Marseille (25 %), Arles (24,7 %) et dans certaines communes du pourtour de l'étang de Berre, comme Port-de-Bouc (36,7 %) ou Miramas (23,6 %).

Les inégalités sociales sont très marquées dans les Bouches-du-Rhône : le niveau de vie des plus modestes y est très faible et les revenus des plus aisés y sont supérieurs à la moyenne régionale (21). En 2014, le rapport de revenus entre les 10 % des ménages les plus pauvres et les 10 % les plus aisés dans le département était de 8,2, le plus élevé de la région (6,8 dans la région). Les écarts de revenu étaient particulièrement marqués dans la commune de Marseille, mais ils étaient également importants à Aix-en-Provence, Tarascon ou Arles.

En 2014, le département des Bouches-du-Rhône comptait environ 83 000 familles monoparentales, représentant ainsi 28,6 % des familles avec enfants de moins de 25 ans, valeur un peu plus élevée que dans la région (27,5 %) mais bien plus élevée qu'en France (23,3 %). Parmi ces familles, 2 sur 3 (66,2 %) vivaient sous le seuil des bas revenus (64,2 % dans la région).

Une population plutôt qualifiée dans les Bouches-du-Rhône, surtout à l'est du département

La population des Bouches-du-Rhône est relativement qualifiée. En 2014, près d'un tiers (32,1 %) des personnes âgées de 15 ans ou plus ne disposaient d'aucun diplôme dans le département, un chiffre similaire à la moyenne régionale (32 %). Par ailleurs, les Bouches-du-Rhône

étaient le département de la région qui comptait le plus de diplômés de l'enseignement supérieur (29,8 %).

Ce constat va de pair avec celui d'une population active avec un niveau de qualification élevé. En 2014, par rapport à la région, le département des Bouches-du-Rhône comptait davantage de cadres (17 %) et de professions intermédiaires (25,9 %) que la région (respectivement 14,7 % et 24,9 %). A l'inverse, les employés (30 %) et les ouvriers (18,3 %) étaient un peu moins représentés au sein de la population active que dans la région (31,3 % et 18,8 %).



Des différences peuvent cependant être relevées entre l'est et l'ouest du département : les actifs peu qualifiés (employés et ouvriers) étaient plus nombreux à l'ouest du département, en Camargue et sur le pourtour de l'Étang de Berre, alors que les professions intermédiaires et les cadres étaient davantage implantés dans les communes de l'est du département.

⁵ Au 31 Décembre 2015, le seuil des bas revenus était de 1053 euros mensuels par Unité de Consommation.

⁶ En 2015, le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu médian (1 679 euros), soit moins de 1015 euros pour une personne seule.

Un des taux de chômage les plus élevés de la région

Au dernier trimestre 2017, 10,7 % des habitants des Bouches-du-Rhône âgés de 15 à 64 ans étaient au chômage, soit le troisième taux le plus élevé de la région (10,4 %) derrière le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence. Par ailleurs, près d'un tiers des jeunes âgés de 15 à 24 ans (32,2 %) étaient touchés dans le département, un chiffre proche de la moyenne régionale (31,9 %). La ville de Marseille, les communes du pourtour de l'étang de Berre et celles de Camargue étaient particulièrement touchées par le chômage. A l'inverse, les communes de l'est du département, localisées entre Aix-en-Provence et Aubagne, étaient beaucoup moins touchées.

Au-delà de la précarité financière qu'il engendre, le chômage a de nombreuses conséquences sur la santé : il favorise notamment l'apparition ou l'aggravation de certains problèmes de santé (maladies cardiovasculaires, cancers, dépression...). Il a de plus un impact social majeur puisqu'il augmente le risque de séparation et d'isolement social et impacte l'avenir scolaire des enfants (24).

Trois allocataires des prestations sociales sur dix ont des revenus dépendant au moins pour moitié des allocations dans les Bouches-du-Rhône

En 2015, le département des Bouches-du-Rhône comptait plus de 400 000 allocataires de prestations sociales, soit un taux de couverture de 50,6 % de la population, contre 47,3 % dans la région, le deuxième le plus élevé de la région derrière le Vaucluse (51,2 %). Environ 175 000 personnes étaient couvertes par le Revenu de Solidarité Active socle en 2015 dans le département, soit 8,7 % de la population, chiffre le plus élevé de la région (6,8 %). Par contre, en 2016, environ 32 000 personnes étaient bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé dans le département (taux de 30,5 bénéficiaires pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans), chiffre le plus faible de la région (34,1 pour 1 000) (25). En 2015, parmi les allocataires résidant le département, 29,2 % avaient des revenus qui dépendaient

au moins pour moitié des allocations, chiffre le plus élevé de la région (27,3 %).

En 2017, environ 193 000 assurés du régime général âgés moins de 65 ans étaient bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) dans le département des Bouches-du-Rhône, soit 13,7 % des assurés, valeur la plus élevée de la région (11,1 %). Les bénéficiaires de la CMUC étaient particulièrement nombreux à Marseille (21,2 %, soit le double de la moyenne régionale) et représentaient plus de la moitié de l'ensemble des bénéficiaires du département. Le taux de bénéficiaires de la CMUC a augmenté dans le département depuis 2009 (+ 9,6 %), mais moins rapidement que dans la région (+ 18,1 %).

Les bénéficiaires de la CMUC sont globalement en moins bonne santé que le reste de la population. Ils sont davantage touchés par les maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, obésité, diabète...) et sont plus nombreux que les autres à déclarer être limités dans les activités de la vie quotidienne. Enfin, ils ont davantage recours à la médecine générale que les autres assurés (26).

INDICATEURS CLES SUR LA POPULATION DES BOUCHES-DU-RHÔNE

	Bouches-du-Rhône	Région
Enfants et jeunes de moins de 20 ans	24 %	22,7 %
Personnes âgées de 60 ans et plus	24,9 %	27,7 %
Personne âgées de 75 ans et plus	9,4 %	10,7 %
Dont vivant seules dans leur résidence principale	42,3 %	42,3 %
En perte d'autonomie modérée ou sévère	29,8 %	26,8 %
Se sentant limitées dans les activités quotidiennes	56 %	53 %
Familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans	28,6 %	27,5 %
Population habitant dans un quartier prioritaire en 2013	15,7 %	10,3 %



L'OFFRE DE SOINS

Une offre importante en médecine générale mais inégalement répartie sur le territoire

En 2017, 2 257 médecins généralistes libéraux étaient en exercice dans les Bouches-du-Rhône, soit une densité de 112,5 médecins pour 100 000 habitants, la deuxième plus élevée de la région (108,8 médecins pour 100 000 habitants) derrière les Alpes-Maritimes (115,2 médecins pour 100 000 habitants).

Les médecins généralistes sont inégalement répartis au sein du département. Les communes de Marseille (n=1034) et d'Aix-en-Provence (n=212) concentrent à elles-seules plus de la moitié (55 %) de l'offre en médecine générale du département. Alors que les grandes villes du département et leurs communes environnantes sont plutôt bien dotées en médecins généralistes, plusieurs zones de l'ouest (cantons des Saintes-Maries-de-la-Mer, de Port-Saint-Louis-du-Rhône et d'Istres) et du nord du département (cantons de Tarascon, Châteaurenard et de Peyrolles-en-Provence), de même que les 10^e et 15^e arrondissements de Marseille présentent des densités inférieures ou égales à 80 médecins pour 100 000 habitants.

10

En 2017, dans les Bouches-du-Rhône, seules dix communes ne comptaient aucun médecin généraliste libéral. Elles étaient localisées dans les Alpilles et aux alentours d'Aix-en-Provence. Ces communes étaient toutefois situées à moins de dix minutes du médecin généraliste le plus proche (27). En 2018, l'Agence Régionale de Santé a classé 3 territoires de vie-santé comme prioritaires dans le département du fait d'une offre de soins insuffisante ou de difficultés d'accès aux soins de médecine générale (Aigues-Mortes, Beaucaire et Port-Saint-Louis du Rhône) : ils comprennent les communes de Boulbon, Port-Saint-Louis du Rhône, les Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Pierre-de-Méozargues et Tarascon. Par ailleurs, 18 autres territoires ont été classés en zone d'action complémentaire (28).

Le département des Bouches-du-Rhône a perdu 227 médecins généralistes entre 2012 et 2017, une tendance similaire à celle observée dans la région, sauf dans les Hautes-Alpes. En 2017, un peu plus d'1 médecin

généraliste sur 2 (55,1 %) était âgé de 55 ans ou plus dans le département, un des chiffres les plus faibles de la région (58 %). Le vieillissement des médecins généralistes était par contre beaucoup plus prononcé dans les zones les moins bien dotées du département (cantons de Tarascon, des Saintes-Maries-de-la-Mer, d'Istres, de Peyrolles-en-Provence, Lambesc...).

Un accès aux spécialistes libéraux satisfaisant dans la plupart des communes des Bouches-du-Rhône

En 2017, 2 792 médecins spécialistes libéraux étaient installés dans les Bouches-du-Rhône, soit une densité de 139,2 spécialistes pour 100 000 habitants, la deuxième densité la plus élevée de la région (125,4 pour 100 000) derrière les Alpes-Maritimes (148,1 spécialistes pour 100 000 habitants). Parmi les médecins spécialistes en exercice dans le département, plus d'1 sur 2 (56,1 %) était âgé de 55 ans ou plus, un chiffre équivalent à la moyenne régionale (56,2 %). Plus de 6 sur 10 (62,1 %) exerçaient en secteur 1, un chiffre plus élevé que dans la région (56 %).

Dans l'ensemble, l'accès aux médecins spécialistes libéraux de premier recours est satisfaisant dans les Bouches-du-Rhône. Par exemple, en 2016, il fallait en moyenne 8 minutes aux habitants du département pour accéder à un ophtalmologue, 9 minutes pour accéder à un gynécologue ou à un psychiatre et 10 minutes pour accéder à un pédiatre, contre respectivement 22, 26, 29 et 35 minutes dans la région (27). Cependant, dans certaines zones périphériques du département, l'accès à certaines spécialités médicales est plus difficile, du fait de la concentration des praticiens dans les grandes villes du département. Ainsi, en 2017, près de ¾ des spécialistes du département (72,8 %) étaient localisés à Marseille (n = 1 630) et à Aix-en-Provence (n = 402). A l'inverse, certains territoires situés à l'ouest et au nord du département, ne disposaient d'aucune offre spécialisée (cantons Port-Saint-Louis-du-Rhône, des Saintes-Maries-de-la-Mer, d'Orgon et de Peyrolles-en-Provence). La commune des Saintes-Maries-de-la-Mer était la seule du département à être éloignée de près de 40 mn de n'importe quelle spécialité de médecine libérale (27).

Un département bien doté en professionnels paramédicaux

En 2017, le département comptait un grand nombre de professionnels paramédicaux libéraux dont 5 408 infirmiers (269,6 pour 100 000 habitants), 3 403 masseurs-kinésithérapeutes (151,7 pour 100 000 habitants), 1 461 chirurgiens-dentistes (72,8 pour 100 000), 879 orthophonistes (43,8 pour 100 000), 195 sages-femmes (43 pour 100 000) et 381 pédicures-podologues (19 pour 100 000). Les densités des professionnels paramédicaux dans le département étaient proches ou supérieures à la moyenne régionale. Les communes de Marseille et d'Aix-en-Provence, ainsi que les communes situées en périphérie étaient particulièrement bien dotées, par rapport au reste du département.

Une offre sanitaire majoritairement privée et concentrée dans les principales villes du département

Au 31 Décembre 2015, le département des Bouches-du-Rhône comptait 141 établissements sanitaires, soit plus du tiers (37,8 %) de l'ensemble de l'offre sanitaire régionale. Parmi ces établissements, plus de 8 sur 10 (n=116, soit 82,3 %) étaient dans le secteur privé (29). L'offre sanitaire publique intégrait 11 Centres Hospitaliers Régionaux (CHU), 10 Centres Hospitaliers (CH) (dont ex-hôpitaux locaux), 3 Centres Hospitaliers Spécialisés en psychiatrie (CHS) et 1 Hôpital d'Instruction des Armées (HIA). L'offre privée comptait notamment 36 établissements de Soins de Suite et de Réadaptation, 33 établissements de soins de courte durée, 25 centres de dialyse, 13 établissements de lutte contre les maladies mentales et 1 centre de lutte contre le cancer. L'offre sanitaire du département est essentiellement localisée dans les principales villes du département.

En 2015, les taux d'équipement en médecine chirurgie obstétrique (49 places pour 10 000 habitants, contre 42 pour 10 000 dans la région) et en psychiatrie générale (19,2 places pour 10 000 habitants âgés de 18 ans ou plus, contre 16,2 pour 10 000 habitants dans la région) dans le département des Bouches-du-Rhône étaient les plus élevés de la région. En revanche, le département présentait les plus faibles taux d'équipement de la région en Soins de Longue Durée (25,8 places pour 10 000 habitants âgés de 75 ans et plus, contre 33,1 dans la région) et en psychiatrie infanto-juvénile (6,3 places pour 10 000 habitants âgés de moins de 18 ans, contre 8,1 dans la région). Enfin, les taux d'équipement en Soins de Suite et de Réadaptation (24,1 places pour 10 000 habitants) et en hospitalisation à domicile (1,8 places pour 10 000 habitants) dans le département étaient proches des moyennes régionales (respectivement 25 et 2 places pour 10 000 habitants).

5 communes situées à plus de 30 mn d'un services d'urgences dans les Bouches-du-Rhône

Le département des Bouches-du-Rhône compte 20 services d'urgences autorisés, dont 5 privés et 4 pédiatriques (30). Les services pour adultes sont présents à Marseille (n=6), Aix-en-Provence (n=2), Aubagne (n=2), Arles (n=1), Salon-de-Provence (n=1), Istres (n=1), la Ciotat (n=1), Maignane (n=1) et Martigues (n=1). Les services d'urgences pédiatriques sont localisés à Marseille (n=3) et à Aix-en-Provence (n=1).

9 STRUCTURES D'EXERCICE COORDONNÉ OUVERTES OU EN PROJET DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE EN 2017

En 2017, 7 structures d'exercice coordonné (maisons ou pôles de santé, labellisés Maisons de Santé Pluri-professionnelles et/ou Maisons Régionales de la Santé) étaient ouvertes (4 à Marseille : Marseille Saint-Louis, Espace de santé APHM, Malpassé, CHS Edouard Toulouse ; Istres, Mas-Blanc-les-Alpilles, Salon quartier Bel-Air) et 2 en projet : Marseille Kallisté et Aix les Bessons. La plupart de ces structures sont localisées dans ou à proximité de quartiers prioritaires.

Le mode d'exercice en structure d'exercice, de plus en plus prisé des professionnels, et tout particulièrement des jeunes médecins, constitue un des dispositifs favorisant le maintien ou le développement d'une offre de soins dans les territoires en voie de désertification médicale et/ou auprès des populations les plus vulnérables. La première évaluation des maisons de santé par l'IRDES en 2014 a montré que ces regroupements stabilisaient la démographie des professionnels, et amélioreraient la qualité des soins à moindre coût (31).

En 2016, 5 communes dans le département étaient situées à plus d'une demi-heure d'une structure d'urgence : les Saintes-Maries-de-la-Mer (39 mn), Port-Saint-Louis-du-Rhône (33 mn), Puyloubier (33 mn), Maussane-les-Alpilles (31 mn), Mimet (32 mn). C'est également le cas des 7e et 8e arrondissements de Marseille, situées en moyenne à 36 et 37 mn d'un service d'urgences (27).

En 2016, avec 84 475 passages comptabilisés, le service d'urgences de la Timone à Marseille a été le plus fréquenté du département et le 2^e le plus fréquenté de la région derrière le service d'urgences de l'hôpital Pasteur de Nice. Viennent ensuite le service d'urgences de l'hôpital Nord de Marseille, avec 50 929 passages, puis celui du centre hospitalier du pays d'Aix à Aix-en-Provence (47 170 passages).

En 2016, le taux de passage aux urgences dans le département des Bouches-du-Rhône, c'est-à-dire le nombre de passages aux urgences rapporté au nombre d'habitants du territoire, était de 33 %, le 2^e chiffre le plus bas de la région, derrière le Var (31,8 %) (30). Ce constat s'explique vraisemblablement par l'existence de structures et professionnels assurant des consultations en dehors des horaires d'ouverture des cabinets de ville (maisons médicales de garde, SOS médecins...) dans le département, mais aussi par une bonne accessibilité des médecins généralistes, nombreux dans le département.

Entre 2015 et 2016, l'activité des services d'urgences a augmenté dans le département des Bouches-du-Rhône (+ 1,2 %) , mais moins que dans le reste de la région (+ 2,8 % en moyenne) (30).



Une offre en structures d'hébergement pour adultes handicapés inférieure à la moyenne régionale

En 2016, le département des Bouches-du-Rhône disposait de près de 22 000 places en structures d'hébergement et d'accueil pour personnes âgées (environ 17 000 places en maisons de retraite, 3 300 places en service de soins infirmiers à domicile et 2 100 places en logements foyers).

Par ailleurs, en 2017, le département comptait environ 5 150 places en structures de prise en charge pour enfants et adolescents handicapés, soit une densité de 10,6 places pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans, contre 9,7 dans la région. Le département présentait la plus grande diversité en matière de catégories d'établissements représentées, avec notamment la présence à Marseille d'instituts d'éducation sensorielle chargé pour enfants déficients visuels ou auditifs, et d'éducation motrice pour enfants déficients moteurs. Enfin, 3 242 places en structures d'hébergement pour adultes handicapés ont été recensées dans le département des Bouches-du-Rhône, soit une densité de 3,2 places pour 1000 habitants, valeur la plus faible de la région (moyenne de 3,7 places pour 1000 habitants).



L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION

Plus de la moitié des décès étaient liés à un cancer ou à une maladie de l'appareil circulatoire

En 2016, l'espérance de vie à la naissance des habitants des Bouches-du-Rhône était proche de la moyenne régionale : elle s'élevait à 79,8 ans pour les hommes et à 85,7 ans pour les femmes.

Entre 2009 et 2013, 16 785 décès ont été enregistrés en moyenne chaque année dans le département des Bouches-du-Rhône, soit une surmortalité de + 0,7 % par rapport à la région, mais une sous-mortalité de - 3,4 % par rapport à la France.

Les principales causes de décès dans le département étaient, comme dans la région, les cancers (27,1 %), les maladies de l'appareil circulatoire (25 %) et les traumatismes (6,8 %), comprenant notamment les suicides, les accidents de la vie courante et de la circulation.

Des inégalités territoriales de mortalité prématurée importantes au sein du département

La mortalité prématurée, survenue avant l'âge de 65 ans, est un puissant marqueur d'inégalités sociales de santé. Dans les Bouches-du-Rhône, comme dans la région, le niveau de mortalité prématurée continue d'être élevé, malgré une diminution de plus de 30 % en 25 ans.

Sur la période 2009-2013, 3 120 décès prématurés ont été recensés en moyenne chaque année dans le département des Bouches-du-Rhône, soit une mortalité comparable à celle relevée dans la région, mais moins élevée qu'en France (- 5,5 %). Un tiers de ces décès serait évitable par une réduction des comportements à risque (tabagisme, consommation d'alcool, conduites dangereuses).

Des inégalités territoriales de mortalité prématurée importantes peuvent être observées au sein des Bouches-du-Rhône. Ainsi, sur la période 2009-2013, les communes du pays d'Aix (- 30 % dans le canton de Pelissanne,

- 15,1 % dans le canton d'Aix-en-Provence), les communes situées entre Aix-en-Provence et Aubagne (- 29,4 % dans le canton d'Allauch, - 24,2 % dans le canton de Trets, - 23,9 % dans le canton d'Auriol) et certains arrondissements du sud et de l'est de Marseille (- 19,5 % dans le 8e arrondissement, - 15,8 % dans le 12e, - 10,3 % dans le 9e) se démarquaient par une mortalité prématurée significativement moins élevée que dans la région. À l'inverse, une surmortalité significative par rapport à la région a été relevée à Arles (+ 11,7 %), dans certaines communes du pourtour de l'étang de Berre (+ 30,7 % à Saint-Chamas, + 30 % à Port-de-Bouc, + 20,2 % à Berre l'Etang, + 16 % à Miramas), ou encore dans les arrondissements du centre et du nord de Marseille (voir encadré page 14).

Une surmortalité significative par rapport à la région pour différentes causes de décès

Globalement, les indicateurs de mortalité mettent en évidence une situation moins favorable dans les Bouches-du-Rhône que dans le reste de la région Paca. Ainsi, sur la période 2009-2013, une surmortalité a été relevée dans le département par rapport à la région pour différentes causes de décès : les maladies de l'appareil circulatoire (+ 2,3 %), les maladies de l'appareil respiratoire (+ 3,1 %), les maladies du système nerveux (+ 6,4 %) et les maladies infectieuses (+ 4,9 %). On observait de plus une surmortalité par cancers du poumon chez les hommes (+ 4,7 %).

Par contre, une sous-mortalité était relevée par rapport à la région Paca pour les traumatismes (- 3,2 %), en particulier pour les suicides (- 20,6 %), et pour les pathologies liées à l'alcool (+ 6,5 %).

Ces constats mettent en évidence l'importance de renforcer des actions de prévention et de promotion de la santé dans le département, notamment sur les infections sexuellement transmissibles et le tabac et à destination des publics les plus vulnérables (ménages précaires, enfants, personnes âgées).

Un niveau de prévalence du diabète traité le plus élevé de la région

En 2016, dans le département des Bouches-du-Rhône, on estimait à près de 86 500 le nombre d'assurés du régime général âgés de 20 ans ou plus traités pour un diabète, soit une prévalence standardisée de 6,5 % (7,6 % chez les hommes et 5,5 % chez les femmes), la plus élevée de

la région. Les communes du pourtour de l'étang de Berre et Port-Saint-Louis-du-Rhône, de même que la commune de Marseille se distinguaient du reste du département par des prévalences particulièrement élevées. A l'inverse, les communes du pays d'Aix étaient moins touchées.

Les complications du diabète sont fréquentes et graves (infarctus du myocarde, cécité et autres complications ophtalmologiques, insuffisance rénale chronique terminale, amputation d'un membre inférieur, mal perforant plantaire). Toutefois, elles peuvent être retardées voire évitées grâce à un contrôle strict de la maladie.

Un nombre d'Interruptions Volontaires de Grossesse en augmentation dans le département

En 2013, 9 876 Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG) ont été recensées dans le département des Bouches-du-Rhône, soit un taux de 21,6 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans, chiffre identique à la région mais plus élevé qu'en France (15,2 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans). Après avoir baissé entre 2011 et 2012, le nombre d'IVG a de nouveau augmenté dans le département entre 2012 et 2013 (+ 7,6 %).

Une consommation de médicaments psychotropes plus élevée dans l'agglomération marseillaise que dans le reste du département

En 2016, 341 036 assurés du régime général résidant dans le département des Bouches-du-Rhône ont eu au moins un remboursement de médicament psychotrope (antidépresseurs, anxiolytiques-hypnotiques ou neuroleptiques), soit 19,4 % des assurés, un taux légèrement au-dessus de la moyenne régionale (18,5 %). Un faible recours aux médicaments psychotropes a été relevé dans les Alpilles, à Arles et dans les communes du pays d'Aix. A l'inverse, il était plus important dans l'agglomération marseillaise et sur le pourtour de l'étang de Berre.

DES INDICATEURS DE SANTÉ MOINS FAVORABLES À MARSEILLE QUE DANS LA RÉGION (22,32)

- ▶ Une surmortalité significative par rapport à la région Paca pour différentes causes de décès sur la période 2009-2013
 - Maladies de l'appareil circulatoire (+ 2,3 %)
 - Maladies de l'appareil respiratoire (+ 2,3 %)
 - Cancer du poumon (+ 4,9 %)
 - Mortalité prématurée (avant 65 ans) (+ 7,9 %)
 - Maladies infectieuses (+ 10,9 %)
- ▶ Plus d'assurés bénéficiaires d'une Affection Longue Durée (ALD) qu'en région Paca (+ 10 %)
- ▶ Une prévalence standardisée du diabète traité très élevée en 2016 (8,2 % chez les hommes et 6,3 % chez les femmes, contre 7 % chez les hommes et 4,7 % chez les femmes dans la région)
- ▶ D'importantes inégalités territoriales de santé à Marseille
 - Des écarts de mortalité prématurée importants au sein des arrondissements de la commune (+ 37 % dans le 16e, + 36,5 % dans le 3e et + 27,8 % dans le 2e par rapport à Marseille ; mais - 25,9 % dans le 7e et - 24,5 % dans le 8e)
 - Une problématique d'insalubrité des logements, notamment dans le centre-ville
 - Des indicateurs de santé moins favorables dans les arrondissements les moins favorisés sur le plan social



LES ACTES DE PRÉVENTION

Une réalisation de bilans buccodentaires chez les enfants de 6 ans hétérogène au sein du département

En 2015, 46,4 % des enfants âgés de 6 ans habitant le département des Bouches-du-Rhône ont bénéficié d'un bilan de santé buccodentaire ou d'une consultation chez un dentiste libéral, un chiffre proche de la moyenne régionale (47 %).

Cependant, des taux bien inférieurs à la moyenne départementale ont été relevés dans certaines communes de l'étang de Berre (36,5 % à Port-de-Bouc, 40,7 % à Martigues), à Tarascon (40,7 %), et dans les arrondissements du nord et du centre de Marseille (par exemple, 31,7 % pour le 15^{ème} arrondissement). Ce constat s'explique probablement par la précarité marquée dans ces communes. En effet, le recours aux soins buccodentaires est fortement lié au niveau de revenu, d'éducation et à la couverture complémentaire. A l'inverse, plus d'1 enfant sur 2 a bénéficié d'un bilan buccodentaire dans les Alpilles et dans les communes du pays d'Aix, des zones plus favorisées sur le plan social.

Selon l'Association Française Dentaire, une mauvaise hygiène dentaire a des conséquences majeures sur la santé globale et sur la qualité de vie des personnes, certaines étant irréversibles (caries, maladies des gencives, halitose mais aussi risque de maladies cardio-vasculaires, cancers, diabète...)(33).

Le département avec la plus faible participation au dépistage organisé du cancer du sein de la région

En 2014-2015, moins d'un tiers des femmes âgées de 50 à 74 ans assurées du régime général (31,6 %) ont au moins eu un remboursement pour une mammographie dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein dans le département, chiffre le plus faible de la région (37,2 %) et bien inférieur à la moyenne nationale (51 %). En prenant en compte la réalisation des mammographies bilatérales, la participation passe à 59,7 %, un chiffre proche de la moyenne régionale.

La participation au dépistage organisé du cancer du sein était plus élevée que dans le reste du département dans les communes péri-urbaines situées en périphérie de Marseille et d'Aix-en-Provence. Elle était en revanche plus faible dans les arrondissements du centre et du nord de Marseille et dans les Alpilles.



La couverture vaccinale des enfants âgés de 2 ans à 4 ans et demi la plus élevée de la région

La vaccination est un des outils majeurs de santé publique en matière de prévention. Il existe en France une relative défiance à l'égard de la vaccination, qui se traduit par une couverture insuffisante pour certains vaccins, susceptible de conséquences infectieuses graves.

Dans le cadre d'une étude régionale réalisée à partir des bilans de santé effectués dans les écoles maternelles par les médecins de Protection Maternelle et Infantile et certains médecins des villes de Nice, Cannes et Antibes, des données ont été recueillies sur la couverture vaccinale des enfants âgés de 2 à 4,5 ans dans la région (34). Pour ces deux catégories d'âge, le département des Bouches-du-Rhône présentait les prévalences les plus élevées d'enfants vaccinés de la région, indépendamment du sexe, de l'âge et de la situation du chef de famille. Ainsi, en 2012, 15 % des enfants âgés de 2 ans n'avaient reçu aucune dose de ROR (rougeole oreillons rubéole), contre 20,5 % dans la région, et respectivement 13,7 % et 14 % n'avaient pas reçu les 4 doses de C (coqueluche) et Hib (Haemophilus influenzae de type b), contre 23,8 % et 24,3 % dans la région. De même, 6,1 % des enfants âgés de 3,5-4,5 ans n'avaient reçu aucune dose de ROR (rougeole oreillons rubéole), contre 10,5 % dans la région, et respectivement 4 % et 4,3 % n'avaient pas reçu les 4 doses de C (coqueluche) et Hib (Haemophilus influenzae de type b), contre 10,1 % et 10,7 % dans la région.

En 2016, un peu moins de la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus assurées du régime général (47,7 %) ont été vaccinées contre la grippe dans les Bouches-du-Rhône, un chiffre un peu plus élevé que dans la région (46,6 %). Des couvertures vaccinales particulièrement faibles ont été enregistrées dans les arrondissements du centre-ville de Marseille (30 à 40 % selon les arrondissements), dans certaines communes de l'ouest du département (39,1 % à Port-Saint-Louis du Rhône, 41,5 % aux Saintes-Maries-de-la-Mer et dans les Alpilles.



UN DISPOSITIF D'OBSERVATION DE LA SANTÉ ET DE SES DÉTERMINANTS EN RÉGION : LE SYSTÈME D'INFORMATION RÉGIONAL EN SANTÉ (SIRSÉPACA)

La connaissance des états de santé de la population régionale est un enjeu important pour élaborer une politique de santé publique. Le territoire peut être un lieu de concentration et d'expression des inégalités sociales face à la santé. Il peut jouer un effet propre sur la santé des habitants par le biais de son aménagement (logement, transports, éducation...), de facteurs environnementaux (pollution de l'air, des sols bruit...) et des équipements et ressources disponibles (offre de soins, équipements sportifs et culturels...).

L'Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place depuis 2006 SIRSÉPACA (www.sirsepaca.org). Cet outil, en accès libre sur internet, permet aux acteurs régionaux d'accéder à des indicateurs sur l'état de santé de la population, sur ses déterminants démographiques, sociaux et environnementaux à l'échelle de différents territoires de la région.

Pour en savoir plus



consulter le site www.sirsepaca.org

RÉFÉRENCES

1. Métropole Aix-Marseille Provence. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Marseille Provence : diagnostic territorial et environnemental [Internet]. 2016. Disponible sur: <http://www.marseille-provence.fr/index.php/competences/developpement-urbain/urbanisme/outils-de-planification>
2. Site internet de l'Office de tourisme du Pays d'Aix [Internet]. Disponible sur: <http://www.aixenprovencetourism.com/>
3. Commissariat à l'Égalité des Territoires. Outil Observatoire des Territoires, Espace Cartographique. [Internet]. Disponible sur: <http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>
4. INSEE Paca. Bouches-du-Rhône - Croissance démographique et économique mais des signes de fragilité sociale [Internet]. Insee Analyses, n°29; Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908421>
5. Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Outil Observatoire territorial de Provence-Alpes-Côte-d'Azur [Internet]. Disponible sur: https://observatoireterritorial.regionpaca.fr/#s=2013;l=fr;i=log_ev.pt_nb_rp;v=map13
6. Site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes Côte d'Azur [Internet]. Disponible sur: <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>
7. Observatoire Régional de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur 2016 Tableau de Bord Régional Santé, Sécurité et Conditions de Travail 2016. <http://www.sistepaca.org/tableau-de-bord/tableau-de-bord-sante-travail-2016>.
8. INSEE Provence-Alpes-Côte d'Azur. 120 000 emplois directement liés à la mer en Provence - Alpes -Côte d'Azur [Internet]. INSEE Analyses n°46; 2017. Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2862316>
9. CCI Marseille Provence. Marseille Provence : Métropole économique Euroméditerranée [Internet]. Disponible sur: https://www.ccimp.com/sites/default/files/t20-fr1114-5_0.pdf
10. Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Le Tourisme en Chiffres [Internet]. Disponible sur: <https://www.departement13.fr/la-la-decouverte-du-13/le-tourisme-en-chiffres/>
11. Site internet des chambres d'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur [Internet]. Disponible sur: <http://www.paca.chambres-agriculture.fr/notre-agriculture/chiffres-cles/>
12. Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques Paca. Accessibilité des services - Les Bouches-du-Rhône bien desservies, quelques zones à enjeux [Internet]. Insee Analyses ; n°42; 2017. Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2578214>
13. Observatoire Régional de la Santé Paca. Synthèse du tableau de bord santé-environnement. 2016 [Internet]. 2017. Disponible sur: http://sirsepaca.org/pdf/SIRSE_territoires/TERRITOIRE_REGION/Synthese_TBSE2016.pdf
14. Site internet d'AirPaca [Internet]. Disponible sur: <http://www.airpaca.org/>
15. Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur. Baromètre Santé Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017 [Internet]. 2017. Disponible sur: <http://www.sirsepaca.org/bse2017/barometre-sante-environnement-2017.php>
16. Système d'information géographique de la politique de la ville [Internet]. Disponible sur: <http://sig.ville.gouv.fr/zone/9313>
17. INSEE Provence-Alpes-Côte d'Azur. Marseille concentre la moitié de la population des quartiers de la politique de la ville de la région [Internet]. INSEE Analyses n°31; 2016. Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019628>
18. Commissariat Général à l'Égalité des Territoires. Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville [Internet]. 2017. Disponible sur: <http://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/atlas-des-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville>
19. Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. Enquête vie quotidienne et santé 2014 : résultats départementaux d'une enquête auprès des séniors [Internet]. 2016. Disponible sur: <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/061016.pdf>
20. Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur. Projections de la perte d'autonomie et de sa prise en charge chez les personnes âgées de 75 ans et plus. Note de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS Paca) [Internet]. 2017. Disponible sur: http://www.sirsepaca.org/actualites/depot/172_actu_fichier_joint.pdf
21. INSEE. Paca est la 2e région la plus marquée par les inégalités [Internet]. INSEE Analyses ; n°53; 2017. Disponible sur: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3150621>
22. Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes Côte d'Azur. Bilan de santé Marseille 2012 : réduction des inégalités de santé. 2012.
23. Centre Communal d'Action Sociale de Marseille. Analyse des Besoins Sociaux [Internet]. 2017. Disponible sur: http://www.ccas-marseille.fr/img/upl/File/telecharger/ABS%202017_Site%20Internet.pdf
24. Farache Jacqueline. L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner [Internet]. CESE; Disponible sur: http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2016/2016_02_impact_chomage_entourage.pdf
25. Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité Provence-Alpes-Côte d'Azur. HandiDonnées, Panorama Régional de Données sur le Handicap. 2017.
26. Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques. Les effets de la couverture maladie universelle sur le recours aux soins [Internet]. Etudes et résultats ; n°944; 2015. Disponible sur: <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er944.pdf>
27. Atlasanté. Outil C@rtosanté [Internet]. Disponible sur: <http://cartosante.atlasante.fr/>
28. Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Arrêté n° DSDP-0218-1419 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de médecin. Février 2018
29. Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur. Statistiques et Indicateurs de la Santé et du Social (STATISS) 2016. Disponible sur: <https://www.paca.ars.sante.fr/statistiques-et-indicateurs-de-la-sante-et-du-social-stattiss>
30. Observatoire Régional des Urgences Provence-Alpes-Côte d'Azur. Activité des services d'urgences : Panorama 2016 de la région PACA [Internet]. 2016. Disponible sur: http://www.icarsante-paca.fr/arkotheque/client/icars/documents_reference/pts13-vf.pdf#page=1
31. Mousquès J, Bourgueil Y. L'évaluation de la performance des maisons, pôles et centres de santé dans le cadre des Expérimentations des nouveaux modes de rémunération (ENMR) sur la période 2009-2012 [Internet]. Disponible sur: <http://www.irdes.fr/recherche/rapports/559-l-evaluation-de-la-performance-des-maisons-poles-et-centres-de-sante-dans-le-cadre-des-enmr.pdf>
32. Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur. Outil Marseille Observation Santé [Internet]. Disponible sur : <http://www.marseille-observation-sante.org/marseille/>
33. Site Internet de l'Association Française Dentaire [Internet]. Disponible sur: <http://www.adf.asso.fr>
34. Observatoire Régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur. Bilan de santé dans les écoles maternelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur [Internet]. 2012. Disponible sur: http://www.sirsepaca.org/actualites/depot/127_actu_fichier_joint.pdf

Cartographie interactive :

- A l'échelle de différents échelons géographiques...



Indicateurs :

- Données sur le logement
- Indicateurs d'offre de soins
- Statistiques de mortalité par pathologie...

Thèmes :

- Cancers
- Maladies chroniques
- Recours aux soins
- Offre de prise en charge...

(2,8 %) / 5,5



www.sirsepaca.org

Comité éditorial / supervision / préparation

Quentin Bollé, Hélène Dumesnil, Isabelle Feroni & Valérie Guagliardo

Mise en page

Bilel Mebarki (ORS Paca)

© Édition Juin 2019

ORS PACA - UMR 1252 SESSTIM (Marseille)

Faculté de Médecine - 27 boulevard Jean Moulin - 13385 Marseille cedex 5

courriel : accueil@orspaca.org | www.orspaca.org